

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 9 de l'ordre du jour

CX/RVDF 24/27/9

Octobre 2024

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

Vingt-septième session

21-25 octobre 2024

Omaha (Nebraska, États-Unis d'Amérique)

#### **COORDINATION DES TRAVAUX ENTRE LE CCPR ET LE CCRVDF: GROUPE DE TRAVAIL MIXTE CCPR/CCRVDF SUR LES COMPOSÉS À DOUBLE USAGE – ÉTAT DES TRAVAUX –**

(préparée par le Président et les Coprésidents du groupe de travail électronique mixte CCPR/CCRVDF)

#### Généralités

1. La 25<sup>e</sup> session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF, 2021) a demandé l'avis du Comité exécutif (CCEXEC) sur une méthode de coopération entre le CCPR et le CCRVDF en vue de l'établissement de limites maximales de résidus (LMR) harmonisées pour les composés à double usage<sup>1</sup>. La 52<sup>e</sup> session du CCPR (CCPR, 2021) a également encouragé les moyens de faciliter et de promouvoir la coopération sur les questions transversales entre le CCRVDF et le CCPR<sup>2</sup>.
2. La 81<sup>e</sup> session du CCEXEC (CCEXEC, 2021) a recommandé que le CCRVDF et le CCPR créent un groupe de travail électronique mixte (GTE) dans le but de faire avancer leurs travaux sur les questions transversales et de faciliter l'établissement de LMR uniques ou harmonisées pour les tissus d'animaux comestibles en ce qui concerne les composés à double usage.
3. À la suite de la recommandation<sup>3</sup> de la 81<sup>e</sup> session du CCEXEC, la 44<sup>e</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius (ci-après « la Commission », 2021) est convenue<sup>4</sup> d'établir un groupe de travail électronique mixte CCPR/CCRVDF présidé par les États-Unis d'Amérique, ouvert à tous les membres et observateurs, travaillant avec le soutien du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA), la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) et le Secrétariat du Codex afin de traiter les questions procédurales et techniques liées à l'établissement de LMR harmonisées pour les composés à double usage, comme décrit dans les mandats approuvés par la 44<sup>e</sup> session de la Commission:
  - Le GTE mixte examinera les travaux déjà effectués en coopération par le CCPR et le CCRVDF. Il identifiera et, si possible, hiérarchisera les domaines dans lesquels la collaboration pourrait être renforcée et les méthodes pour y parvenir (par exemple, de manière conjointe, en parallèle, etc.), dans l'optique de faciliter l'examen des composés à double usage par les deux Comités et l'harmonisation possible des LMR.
  - Cela peut inclure des réflexions sur une meilleure synchronisation des travaux entre le CCPR et le CCRVDF, et sur la collaboration entre le CCPR/CCRVDF et la JMPR/ JECFA.
  - Le GTE mixte informera la 53<sup>e</sup> session du CCPR (2022) et la 26<sup>e</sup> session du CCRVDF (2023) de ses conclusions préliminaires.
4. En ce qui concerne le calendrier, le GTE mixte poursuivra ses travaux si le CCRVDF et le CCPR les jugent utiles.
5. Le GTE mixte a émis des recommandations initiales à la 26<sup>e</sup> session du CCRVDF (2023) et à la 54<sup>e</sup> session du CCPR (2023). Les deux Comités ont accepté de poursuivre les activités du GTE mixte et ont recommandé les nouveaux mandats suivants, que la 46<sup>e</sup> session de la Commission a ensuite approuvés<sup>5</sup> (2023), y compris la nomination des

<sup>1</sup> REP21/RVDF25, par. 146

<sup>2</sup> REP21/PR52, par. 12

<sup>3</sup> REP21/EXEC81, par. 33-34

<sup>4</sup> REP21/CAC44, par. 64-66

<sup>5</sup> REP23/CAC46, par. 106

États-Unis d'Amérique à la présidence du GTE et de la République fédérative du Brésil et de la Nouvelle-Zélande à la coprésidence:

- **Mandat n° 1:** Poursuivre les travaux du GTE mixte, présidé par les États-Unis d'Amérique et coprésidé par la République fédérative du Brésil et la Nouvelle-Zélande, afin d'identifier et de hiérarchiser les questions affectant les deux Comités, de recommander des moyens de traiter ces questions et d'informer la COMMISSION en conséquence.
- **Mandat n° 2:** Élaborer une liste de composés à double usage (pesticide et médicament vétérinaire) pour lesquels aucune LMR du Codex n'a été établie ou une seule LMR du Codex a été établie, les pays membres fournissant les informations nécessaires à l'établissement de cette liste.
- **Mandat n° 3:** Identifier les composés à double usage qui ont des LMR du Codex différentes pour un produit comestible d'origine animale similaire, et recommander une ou des LMR uniques et harmonisées pour le ou les composés et le ou les produits concernés au cas par cas. Le GTE pourrait recommander au CCRVDF/CCPR de choisir la LMR la plus élevée.
- **Mandat n° 4:** Examiner la question relative aux descripteurs alimentaires harmonisés qui seront utilisés par le JECFA et la JMPR.

#### État d'avancement des travaux

6. Depuis la 26<sup>e</sup> session du CCRVDF (2023) et la 54<sup>e</sup> session du CCPR (2023), le GTE mixte a mené les activités suivantes:
  - Il a demandé aux membres d'identifier les questions émergentes affectant les deux Comités et susceptibles d'être traitées par le GTE mixte (mandat n° 1).
  - Il a demandé aux membres de dresser une liste des composés à double usage homologués ou approuvés dans leur pays (mandat n° 2).
  - Il a identifié 34 normes du Codex (doses journalières admissibles [DJA] ou limites maximales de résidus [LMR]) qui diffèrent pour les composés à double usage selon que le composé a été évalué en tant que médicament vétérinaire ou pesticide. Le GTE mixte s'efforce d'identifier une LMR harmonisée en cas de divergence afin de la recommander au CCPR et au CCRVDF et d'élaborer une définition harmonisée pour les composés à double usage (mandat n° 3).
  - Il a identifié onze produits comestibles d'origine animale pouvant être affectés aux deux Comités. Deux de ces onze produits alimentaires sont déjà associés à des descripteurs harmonisés; quatre présentent des descripteurs différents et cinq n'ont pas de descripteurs. Le GTE travaille à la proposition de descripteurs harmonisés pour les quatre produits alimentaires qui présentent des descripteurs différents et les cinq produits alimentaires qui n'en ont pas (mandat n° 4).
7. Bien que le GTE mixte ait réalisé des progrès substantiels depuis sa création, le Président et les deux Coprésidents estiment que deux défis majeurs sont apparus.
  - **Défi n° 1:** Les participants inscrits représentaient et provenaient de toutes les régions du monde qui sont membres du Codex, mais la participation effective sur le forum en ligne a été limitée. Par exemple, 34 membres du Codex et une organisation ayant le statut d'observateur se sont inscrits pour participer au GTE. Toutefois, si l'on exclut les réponses des pays du Président et des Coprésidents, le GTE n'a reçu que quatre séries d'observations sur l'harmonisation des LMR (mandat n° 3) et des descripteurs d'aliments (mandat n° 4). Le faible nombre d'observations signifie qu'il n'a pas été possible de formuler des recommandations fermes sur ces questions.
  - **Défi n° 2:** Le GTE mixte fonctionne entièrement dans le cadre du forum en ligne du GTE, puis les recommandations sont présentées séparément à chaque Comité. Le Président et les Coprésidents estiment que cette stratégie n'est pas la plus efficace pour toutes les questions. Comme mentionné précédemment, la participation au forum en ligne a été limitée. De ce fait, la majorité des membres se familiarisent avec les travaux du GTE mixte et en discutent pour la première fois pendant les sessions individuelles du CCPR et du CCRVDF. Étant donné que les recommandations sont présentées séparément à chaque Comité, un Comité peut apporter des modifications aux recommandations ou

en élaborer de nouvelles sans avoir l'occasion d'entendre l'autre Comité. Dans le cas de questions importantes et complexes, il est probable que les recommandations soient renvoyées d'un comité à l'autre sans apporter de progrès notables.

8. Ces deux défis empêchent le Président et les Coprésidents de déterminer clairement si un consensus a été atteint et si les recommandations sont prêtes à être présentées au CCPR et au CCRVDF.
9. En raison des difficultés susmentionnées, le Président et les Coprésidents ont envisagé de programmer une réunion virtuelle du GTE mixte afin d'examiner les mandats actuels. L'avantage d'une réunion virtuelle du GTE mixte est double. En premier lieu, elle permettra d'accroître la participation active des membres. En second lieu, elle permettra aux délégations du CCPR et du CCRVDF de discuter des questions affectant les deux Comités et de toute suggestion concernant les projets de recommandations, faisant ainsi du groupe de travail et des résultats un véritable effort conjoint entre le CCPR et le CCRVDF. En fin de compte, le Président et les Coprésidents considèrent que cette approche favorise l'élaboration de recommandations plus solides et plus complètes avant de les présenter à l'un ou l'autre Comité. Cela facilitera les discussions en séance plénière et fera avancer plus efficacement les travaux du GTE mixte.

#### **Discussions lors de la 55<sup>e</sup> session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR55)**

10. Le bilan du GTE mixte a été communiqué à la 55<sup>e</sup> session du CCPR (2024). Le Secrétariat de la JMPR a indiqué le soutien de cette dernière au programme d'harmonisation du GTE mixte sur les composés à double usage. Un examen approfondi est néanmoins nécessaire en ce qui concerne l'harmonisation des valeurs sanitaires de référence (DJA et dose de référence aiguë [ARfD]). Par conséquent, le Secrétariat de la JMPR a déclaré que l'éventuelle harmonisation des valeurs sanitaires de référence pertinentes devrait être effectuée dans le cadre d'un processus d'évaluation des risques par la JMPR et le JECFA en soutien au CCPR et au CCRVDF, et qu'il ne serait pas possible de choisir simplement la valeur sanitaire de référence la plus élevée. Le Président et les Coprésidents du GTE mixte ont précisé que l'objectif principal de ce dernier était d'harmoniser les LMR, et qu'ils entendaient s'en remettre au JECFA et à la JMPR pour formuler des recommandations sur l'harmonisation des valeurs sanitaires de référence si nécessaire.
11. La 55<sup>e</sup> session du CCPR (2024):
  - (i) a indiqué qu'elle continuait à soutenir les travaux du GTE mixte;
  - (ii) a approuvé la programmation d'une réunion virtuelle du GTE mixte;
  - (iii) a encouragé les délégations du CCPR à participer à la réunion virtuelle du GTE mixte;
  - (iv) a encouragé les délégations du CCPR à travailler en collaboration avec leurs homologues du CCRVDF afin de coordonner leurs positions et de participer activement aux travaux du GTE mixte, y compris à la prochaine réunion virtuelle de ce dernier<sup>6</sup>.

#### **Consultation avec le Secrétariat du Codex après la 55<sup>e</sup> session du CCPR**

12. À la suite de la 55<sup>e</sup> session du CCPR, le Président et les Coprésidents ont sollicité l'avis du Secrétariat du Codex sur la meilleure manière de faire avancer les travaux du GTE mixte. Sur la base de cette consultation et des recommandations approuvées par la 55<sup>e</sup> session du CCPR, le Président et les Coprésidents estiment qu'il serait pertinent d'étudier la faisabilité de la planification d'une session virtuelle du GTE mixte qui précéderait une éventuelle session virtuelle mixte du CCPR et du CCRVDF afin d'examiner les mandats actuels. Outre les avantages susmentionnés d'une session virtuelle, cette approche permettrait que les décisions finales soient prises conjointement par les deux Comités plutôt que le GTE mixte ne présente ses recommandations à chacun séparément. Elle contribuerait ainsi à la mise en place d'un processus décisionnel consensuel et simultané au sein des deux Comités.

#### **Recommandations**

13. Le CCRVDF est invité à:
  - (i) indiquer qu'il continue à soutenir le GTE mixte CCPR/CCRVDF;
  - (ii) approuver l'étude de faisabilité de la planification d'une session virtuelle du GTE précédant une éventuelle session virtuelle mixte du CCPR et du CCRVDF;
  - (iii) encourager les délégations du CCRVDF à participer à une éventuelle session virtuelle du GTE mixte et à une éventuelle session virtuelle mixte du CCPR et du CCRVDF;
  - (iv) encourager les délégations du CCRVDF à travailler en collaboration avec leurs homologues du CCPR afin de coordonner leurs positions et de participer activement aux travaux du GTE mixte.

---

<sup>6</sup> REP24/PR55, par. 274-280

**APPENDICE I**  
**LISTE DES PARTICIPANTS<sup>7</sup>**

<b>Président</b>	<b>Nom</b>
États-Unis d'Amérique	Jonathan Greene
États-Unis d'Amérique	Aaron Niman
<b>Coprésidents</b>	<b>Nom</b>
Brésil	Isabela Maria Alves de Ávila
Brésil	Rogério Pereira da Silva
Nouvelle-Zélande	Warren Hughes
<b>Pays membre</b>	<b>Nom</b>
Argentine	Carlos Eugenio Alli
Argentine	Maria Carla Serafino
Argentine	Codex Punto Focal
Australie	Dugald MacLachlan
Australie	James Oliver Deller
Australie	Karina Budd
Belgique	Chantel Vervae
Belgique	Stefano Messori
Belgique	Wim Hooghe
Brésil	Giselle Kindlein
Brésil	Ligia Linder Schreiner
Brésil	Viviane Mega
Canada	Fannie St-Gelais
Canada	Monique Thomas
Chili	Claudio Núñez Contardo
Chili	Roxana Inés Vera Muñoz
Chine	Fengmao Liu
Chine	Huang Ling
Chine	Zhang Yujie
Costa Rica	Alejandro Rojas Leon
Costa Rica	Amanda Lasso Cruz
Costa Rica	Heilyn Fernandez Carvajal
Costa Rica	Ivania Morera Rodríguez
Costa Rica	Tatiana Vásquez Morera
Danemark	Katja Kragelund
Égypte	Mariam Barsoum Onsy
Égypte	Reda Mohammad Sayed
Union européenne	Gaspar Avendano Perez
France	Anne-Marie Jacques
Allemagne	Anke Finnah
Allemagne	David Schumacher

<sup>7</sup> Veuillez contacter le point de contact du pays membre ou de l'organisation ayant le statut d'observateur pour obtenir les coordonnées des délégués. La liste des points de contact du Codex pour les membres est disponible sur le site web du Codex à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/about-codex/members/fr/>

<https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/about-codex/observers/observers/obs-list/fr/>

Allemagne	Karsten Hohgardt
Allemagne	Referat 313
Guatemala	Karen Aracely Gatica Solares
Inde	Sreenivasa Rao Cherukuri
Inde	Vandana Tripathy
Inde	Varsha Yadav
Indonésie	Rahayuningsih
Indonésie	Standar Panagan Segar
Iran	Ehsan Zayerzadeh
Irlande	Terry McElvaney
Japon	Codex Japan
Japon	Kei Iwata
Malaisie	Mohammad Nazrul Fahmi Abdul Rahim
Malaisie	Nurhayati Kamyon
Mexique	Tania Daniela Fosado Soriano
Nouvelle-Zélande	Bill Jolly
Pologne	Tomasz Kiljanek
République de Corée	Hwang Kiseon
République de Corée	Non répertorié
République de Corée	Park Yoona
République de Corée	Soyoung Lee
République de Corée	Yejin Min
République dominicaine	Luís Martínez Polanco
Arabie saoudite	Mohammed Mousa Ali Alshehri
Arabie saoudite	Nimah Baqadir
Arabie saoudite	Saif Moala Al-Mutairi
Singapour	Sheena
Afrique du Sud	Aluwani Alice Madzivhandila
Suède	Niklas Montell
Tanzanie	Stephanie Kaaya
Thaïlande	Chonnipa Pawasut
Thaïlande	Namapron Attaviroj
Thaïlande	Sakranmanee Krajangwong
Émirats arabes unis	Fadi Naser al Natour
Émirats arabes unis	Sonia Baldi
États-Unis d'Amérique	Alexander Domesle
États-Unis d'Amérique	Brandi Robinson
États-Unis d'Amérique	Dong Yan
États-Unis d'Amérique	Kenneth Lowery
États-Unis d'Amérique	Kimon Kanelakis
États-Unis d'Amérique	Marie Maratos Bhat
Uruguay	Susana Franchi
<b>Organisation ayant le statut d'observateur</b>	<b>Nom</b>
CropLife International	Wibke Meyer